



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N° 22 26/05/20 12H00

Coronavirus COVID-19

Des questions sur la COVID 19/le déconfinement : 02 43 01 50 00 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

Subvention «Prévention Covid»

La branche Risques professionnels de l'assurance maladie annonce la création d'une subvention Covid-19 pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à financer des équipements de protection au travail, contre le Covid-19, acquis depuis le 14 mars

Disponible depuis le 18 mai, la subvention « Prévention Covid » vise la réduction de l'exposition des salariés et travailleurs indépendants au Covid-19 avec la mise en place des mesures dites « barrières », de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage.



TPE/PME, travailleurs indépendants, bénéficiez d'une subvention pour vous protéger du **Covid-19**.

+d'informations sur ameli.fr/entreprise



Plan Vélo

Le contexte du déconfinement implique une limitation des flux dans les transports urbains. Le gouvernement, pour qui la transition écologique demeure une priorité, souhaite développer le vélo, mode de transport durable, pendant cette période, par des mesures concrètes : lancement du plan Vélo dès la fin avril :

- prise en charge par l'État, à hauteur de 50 euros HT, des réparations de vélo réalisées chez un des 3000 réparateurs référencés sur le site :

coupdepoucevelo.fr

- Mobilisation d'un fond de soutien aux collectivités locales pour la mise en place des pistes cyclables temporaires,
- Prise en charge par l'État jusqu'à 60 % des coûts d'installation de places de stationnement temporaire pour vélo,
- Financement de formations gratuites « coup de pouce remise en selle » pour apprendre à circuler en toute sécurité (1 à 2 h de cours).

Pré-plainte en ligne

Coronavirus COVID-19

Réduisez vos déplacements au maximum

- 1 Connectez-vous sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- 2 Choisissez le lieu où aller signer la déclaration* (commissariat ou gendarmerie)
- 3 Vous serez contacté par le commissariat ou la gendarmerie pour convenir d'un RDV
- 4 Présentez-vous à l'heure et au jour fixés pour signer votre déclaration

*Jusqu'à 30 jours après le dépôt de la pré-plainte

Étudiants

- Aide complémentaire de **200 euros** pour :
- les étudiants en formation initiale, ayant perdu un emploi ou stage gratifié,
 - les étudiants ultramarins se trouvant en métropole.

etudiant.gouv.fr

#PLANTOURISME

Création d'un guichet unique numérique

Pour un accès plus simple et rapide aux dispositifs publics de soutien destinés aux entreprises du tourisme

www.plan-tourisme.fr/

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : 0 800 130 000

[Préfet de la Mayenne](https://www.facebook.com/Prefet.de.la.Mayenne)

[@Prefet53](https://twitter.com/Prefet53)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade